



Compte-rendu du CSAL du 20/12/2023

Ce CSAL s'est tenu en deuxième instance après un boycott unanime de toutes les Organisations syndicales le 5 décembre. Il était possible d'y assister dans la salle ou à distance.

Les élus CGT ont lu [cette déclaration liminaire](#).

À l'ordre du jour :

1. **Approbation des procès-verbaux des 3 mai et 28 juin 2023 (pour vote)**
2. **Adoption du règlement intérieur du CSAL (pour vote)**
3. **Présentation de fiches missions**
4. **Présentation du bilan télétravail 2022**
5. **Information sur les emplois occupés par des contractuels**
6. **Questions diverses**

Si **l'approbation des procès-verbaux** des précédentes réunions n'a pas donné lieu à discussion, il n'en a pas été de même pour **l'adoption du règlement intérieur**.

En effet, la Disi ne semble pas se rendre compte des régressions inhérentes à ce projet qui n'est d'ailleurs toujours pas validé au niveau national. ([voir notre déclaration liminaire](#))

Le directeur a expliqué ne pas pouvoir prendre en compte des amendements.

Il trouve cela regrettable, mais il s'exécute...

La seule attitude à avoir face à cette mascarade était de voter **CONTRE** ces régressions des droits des représentants et c'est ce que nous avons tous fait, à l'unanimité.

L'exposition des fiches de missions est un moment particulier qui peut alternativement endormir ceux qui ne pratiquent pas les missions concernées ou bien les électriser s'ils estiment qu'une injustice a pu se cacher derrière les belles promesses de la Centrale. Notre [déclaration liminaire](#) devrait vous donner une idée de ce qui a principalement été abordé lors de cette lecture.

A propos du **bilan du télétravail** le Disi s'est félicité de l'absence de tout refus de télétravail dans la Direction, ainsi que de toute contestation. Nous partageons cette satisfaction car depuis le début les élus CGT ont réclamé un strict respect des souhaits des collègues en la matière.

Pour autant il est impossible d'évaluer l'impact des éventuels cas d'auto-censure dans les services, pour assurer des formations ou des permanences en cas de sous-effectifs.

Information sur les emplois occupés par des contractuels :

A la Disi, le nombre de fonctionnaires en détachement est de 6 (surtout à Clermont Ferrand) et un ISIC à Lyon.

Pour les contractuels le jour du CSAL il y en a 20, il faut en ajouter un pour la CID 73, B PAU pour 3 ans à partir de fin décembre.

Les annonces sur le site Ulysse local mentionnent aussi le recrutement de 3 agents techniques hors concours à l'ESI de Meyzieu début décembre. Ils sont stagiaires pendant un an, puis titularisés si tout va bien. Il ne s'agit pas de PACTES, mais d'un autre dispositif de recrutement qui a porté sur une trentaine de candidats au total.

Questions diverses :

La CGT s'est intéressée au cas inédit de l'info-gérance de la future CAE de Lyon Part-Dieu par le SIL de l'ESI de Lyon. Un hommage a été rendu à l'ensemble de l'équipe par la Direction. Il s'agit d'un travail énorme qui va toucher au but en avril. Nos collègues seront alors responsables techniques pour l'ensemble du bâtiment. C'est un cas inédit pour un immeuble partagé. Pour le moment il n'est pas possible de savoir si à terme le travail de gestion sera chronophage pour l'équipe mais nous ne manquerons pas d'y revenir si nécessaire.

Vos élu·e·s et experts au CSAL : Pascale Baldo, Arnaud Bourdin, Sylvie Marcel, Jean-Eudes Bour, Michel Celso et Laurent Guiboud-Ribaud-Blondin.